

Protéger la mer ensemble : comment ça se passe ?

Outils de gestion et de planification



3.2 - Vers une bonne planification

S'assurer que les actions des AMP juxtaposées ou proches ne soient pas contradictoires, ni doublées, soient concertées et partagées pour une meilleure mise à disposition de moyens et prise en compte des enjeux, dépend de la bonne coordination des plans de gestion et des plans d'actions entre AMP.

L'articulation des documents vise ainsi à assurer le bon emboîtement des objectifs, la concordance ou la complémentarité des actions et leur faisabilité en commun, notamment par la synchronisation des calendriers.

Le plan de gestion d'une AMP est défini ici comme le document de planification qui fixe sur le moyen terme (10-15 ans) les finalités poursuivies et les orientations de gestion. Le plan d'action a vocation à gérer le court terme et la programmation des interventions qui seront faites en application du plan de gestion. Il définit la mise en œuvre des moyens et l'évaluation de leur efficacité sur un pas de temps de 3 à 5 ans. Les dispositions réglementaires prévoient les caractéristiques de ces plans (dont la nomination peut changer selon la catégorie d'AMP), fixent leur contenu, déterminent leur durée d'application et leur échéance de révision.

Etape	Réserve naturelle nationale	Parc national	Parc naturel marin	Site Natura 2000	DPM du Conservatoire du littoral	Arrêtés de protection de biotope
Définition des objectifs et limites	Décret de création	Décret de création, adoptant la première charte du parc	Décret de création	Désignation du site	Remise en gestion	Arrêté du ministre chargé des pêches maritimes
Plan de gestion à moyen terme			Plan de gestion	Document d'objectifs (Docob)	Plan de gestion	Pas de document de gestion
Comment le savoir ?	Plan de gestion de la réserve					

Documents définissant les objectifs de gestion à moyen terme et la mise en œuvre des actions à court terme, pour les six premières catégories d'AMP
 Source : *Guide méthodologique pour la création et la gestion concertée d'une aire marine protégée*
 Version finale, 20 décembre 2011 -
 Groupe de travail sur les aires marines protégées – Grenelle de la mer.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB